

COMPTE RENDU DE SEANCE DU VONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2019

Le 12 juillet à 20H30 le Conseil Municipal se réunit en session ordinaire sous la présidence de Mr JACQUEMOND Jean-Luc.

Étaient présent: Mr BRU Christophe., Mr JACQUEMOND Jean-Luc, Mr NOUVEL Michel, Mr NOUVEL Benoît, Mme ROQUES Céline.

Absents excusés: Mr CREBASSA Bruno ayant donné procuration à Mr BRU Christophe, Mr GAUER Jacques ayant donné procuration à Mme ROQUES Céline, Mr OLIVIER Serge ayant donné procuration à Mr JACQUEMOND Jean Luc.

Secrétaire de séance: Mme ROQUES Céline.

ORDRE DU JOUR

- Délibération sur proposition de prime permanente aux agents.
- Délibération renouvellement adhésion au SIEDA pour 2020-2023.
- Délibération sur convention du photovoltaïque.
- Questions diverses.

1. Délibération sur proposition de prime permanente aux agents.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une prime permanente à chaque agent communal ce qui équivaut à une augmentation de salaire.

Cette rémunération supplémentaire représentera un coût total de 3000 € supplémentaires sur l'année à intégrer dans la ligne budgétaire des salaires

Après délibération le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

2. Délibération renouvellement adhésion au SIEDA pour 2020-2023.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au SIEDA pour l'entretien et la rénovation des réseaux d'électricité publique et pour l'éclairage public pour 2020-2023.

Après délibération le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

3. Délibération sur convention du photovoltaïque.

Un projet de location de toiture communale pour la pose de panneaux photovoltaïque est en cours sur la commune de FAYET.

Les toitures qui devraient être recouvertes sont : la salle des fêtes, le multi service et la mairie.

Le permis de construire demandé sur la toiture du presbytère de LAROQUE a été refusé de par sa proximité avec le château de LAROQUE et son escalier classé et du fait que le village LAROQUE a un style « ancien ».

Le Parc des Grands Causses propose de signer une convention entre la Commune de Fayet et SAS SOLEIL DES GRANDS CAUSSES pour une période de 30 ans.

La location des toitures ramènera par an le montant de 660 €

Après délibération le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité

4. Questions diverses

Téléphonie mobile:

Le permis de construire et l'extension de la ligne électrique ont été validés.
Une réunion de chantier est prévue fin Juillet avec tous les acteurs (entrepreneurs) intervenant sur la pose de l'antenne, le planning d'installation sera figé à ce moment-là.

Camping:

Pour les travaux du futur nouveau camping les subventions sollicitées ont été obtenues dans leurs intégralités soient :

Département : 35 712 euros.

DETR : 67 920 euros.

Ce qui représente les 80 % budgétisés.

Cette opération sera lancée courant septembre 2019 par d'abord une phase administrative et étude, les travaux se feront en suivant.

Eau:

Pour le projet de raccordement de l'eau qui devra supprimer les problèmes récurrents de qualité d'eau sur LAGRAVERIE et LAROQUE, après une bagarre de plusieurs mois, le dossier a été accepté sous dérogation par Adour Garonne, ce qui va permettre d'assurer des subventions par ADOUR GARONNE.

Le département a lui aussi validé notre dossier comme étant éligible aux subventions.

Nous attendons maintenant les taux exact.

Une fois ceci obtenu nous programmerons les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé Mr le Maire lève la séance à 22H30.